



COMPTE RENDU DE LA 182^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Le 16 décembre 2013
- LIEU** : Salles 7A (avant-midi) et Salle du COMEX (après-midi), Édifice Marie-Guyart, Québec
- PRÉSENCES** : Line Choinière, Canada
Manon Cyr, Québec (par téléphone)
Ginette Lajoie, Administration régionale crie (ARC)
Jean-Pierre Laniel, Québec
Marie-Josée Lizotte, Québec
Chantal Otter Tétreault, ARC
Jean Picard, Canada
Monique Lucie Sauriol, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES** : Guy Héту, Québec
Rodney Mark, ARC, président
Isaac Voyageur, ARC, vice-président
- OBSERVATRICE** : Anne-Marie Gaudet, conseillère principale
Agence canadienne d'évaluation environnementale

INVITÉS :

- Pour le point 4** : Clément D'Astous, Sous-ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
Jacques Dupont, Sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique, à l'analyse et aux évaluations environnementales, MDDEFP
- Pour le point 5** : Bernard Lauzon, Secrétaire général associé, Secrétariat au développement nordique

En l'absence du président du CCEBJ, Chantal Otter Tétreault préside la rencontre. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et suggère de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Line Choinière, appuyée par Marie-Josée Lizotte, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 181^e réunion (15 octobre 2013)

Sur une proposition de Marie-Josée Lizotte, appuyée par Jean Picard, le compte rendu de la 181^e réunion (15 octobre 2013) est adopté tel quel.

3. ADMINISTRATION

a. Modalités de versement de la subvention du CCEBJ

Un membre¹ explique qu'Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC) prendra en charge la part du Canada au financement du CCEBJ, c'est-à-dire 50% de la subvention. AADNC souhaite verser sa part de la subvention directement au CCEBJ au lieu de rembourser le MDDEFP après le versement complet de la subvention. Ces modalités doivent faire l'objet d'une nouvelle entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. Dans cette éventualité, le CCEBJ aurait à conclure des ententes administratives distinctes avec le MDDEFP et avec AADNC.

b. Proposition de déménagement du secrétariat

Les membres demandent au secrétaire de documenter la décision d'aménager le secrétariat à Montréal en 2001. Pour l'instant, les membres préfèrent ne pas faire appel à une ressource externe pour examiner la faisabilité d'aménager le secrétariat sur le territoire Eeyou Istchee-Baie James.

Le secrétaire présente la proposition de bail indéterminé du locateur des espaces de bureau actuels, Ivanhoé Cambridge. La proposition permettrait aux locataires de mettre un terme au bail, moyennant un préavis au locateur. Le bail indéterminé serait d'une durée minimale d'un an.

Résolution du CCEBJ n° 2013-12-16-01 autorisant le président et le secrétaire exécutif à signer un bail indéterminé pour les espaces de bureau actuels :

ATTENDU QUE le bail actuel pour des espaces de bureau partagés avec le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) prend fin en décembre 2014;

ATTENDU QUE le locateur des espaces de bureau actuels a proposé un bail indéterminé au CCCPP et au CCEBJ;

ATTENDU QU'un bail indéterminé offrirait de la flexibilité au CCEBJ pendant qu'il poursuit sa réflexion concernant la localisation du secrétariat, car le Comité pourrait déménager à compter de décembre 2015 ou conserver les locaux actuels;

Sur une proposition de Marie-Josée Lizotte, appuyée par Ginette Lajoie :

Il est unanimement résolu d'autoriser le président et le secrétaire exécutif à signer, conjointement avec le CCCPP, un bail indéterminé pour la location des espaces de bureau actuels.

¹ Le terme « membre » est utilisé au sens générique. Il peut désigner une femme ou un homme.

4. RENCONTRE AVEC CLÉMENT D'ASTOUS, SOUS-MINISTRE DU MDDEFP, ET JACQUES DUPONT, SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'EXPERTISE HYDRIQUE, À L'ANALYSE ET AUX ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Modernisation du processus d'évaluation et d'examen

Les membres présentent d'abord le mandat du CCEBJ et les principales orientations du Plan stratégique 2013-2018. Au cours de la dernière année, le CCEBJ a concentré ses ressources sur l'étude des projets d'exploration minière et leur place dans les listes de projets assujettis ou exemptés du processus d'évaluation et d'examen; il s'agit des annexes 1 et 2 du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Pour réaliser ce mandat, le CCEBJ a créé un Sous-comité qui collabore avec plusieurs experts du domaine minier. Le Sous-comité travaille avec l'analyste du CCEBJ pour élaborer des seuils d'exemption, ce qui permettrait de réduire le nombre de projets dits « de zone grise », c'est-à-dire ne se trouvant sur aucune des deux listes². Il en résulterait davantage de clarté pour les promoteurs de projets et pour le public. Le CCEBJ prévoit adopter ses recommandations à cet effet en février 2014. Il reviendrait alors aux parties du chapitre 22 (Canada, Québec, Cris) d'y donner suite.

Les membres font également part de leurs travaux concernant la participation publique. Il s'agit de rendre le processus d'évaluation et d'examen plus prévisible pour les promoteurs, les comités du chapitre 22 et les communautés concernées. En 2012, le CCEBJ avait présenté un rapport d'étape et des recommandations préliminaires à l'Administrateur provincial. L'objectif est d'assurer une participation publique pour chaque projet faisant l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, bien qu'elle serait modulée en fonction des caractéristiques du projet. Par ailleurs, le processus de participation serait adapté au contexte du territoire Eeyou Istchee-Baie James.

Pour faciliter l'accès à l'information relative aux projets, un registre en ligne serait créé. Comme l'Administration régionale crie et le MDDEFP ont lancé des travaux en ce sens, les membres suggèrent aux deux organismes de collaborer. Selon Jacques Dupont, il s'agirait de rendre l'information publique plus tôt dans le processus, c'est-à-dire avant l'étape de la recevabilité du projet. Il précise que le registre actuel du MDDEFP est conçu pour s'appliquer à l'ensemble de la province. Un registre applicable au territoire du chapitre 22 pourrait être distinct.

Le CCEBJ recommandera également que la documentation concernant les projets soit disponible en anglais dans les communautés crie, et autant que possible en langue crie. À ce sujet, Jacques Dupont mentionne que la question linguistique se présente différemment en milieu nordique, où la plupart des promoteurs sont anglophones.

Les membres désirent faire le suivi des recommandations présentées en 2008 concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22; ces recommandations touchaient l'ensemble des projets sauf l'exploration minière. À cet égard, le Québec et les Cris ont mis sur pied un comité dont les travaux progressent significativement. Selon M. D'Astous, il faut prévoir environ un an, par la suite, pour mener à terme les modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* dont les annexes stipulent les projets assujettis ou exemptés en milieu nordique, à l'instar de la CBJNQ. En parallèle, les Cris doivent discuter avec le Canada concernant les types de projets de juridiction fédérale. À terme, les trois parties devront s'accorder sur les modalités de la révision des annexes du chapitre 22.

Enfin, les membres demandent que le CCEBJ obtienne copie des comptes rendus du Comité provincial d'examen (COMEX), ce qui faciliterait son travail de supervision du processus d'évaluation et d'examen. Jacques Dupont en convient et suggère de communiquer avec le président du COMEX à cet effet.

² Le Comité d'évaluation examine les projets « de zone grise » pour déterminer si une étude des impacts environnementaux et sociaux est requise.

Politiques de développement nordique

Un membre présente le volet du Plan stratégique concernant l'acquisition de connaissances environnementales et sociales sur le territoire. Le CCEBJ tiendra au printemps un atelier qui abordera autant les connaissances scientifiques que locales.

Le CCEBJ souhaite également identifier les grands enjeux découlant des politiques de développement nordique. À cet égard, un membre explique les limites de l'évaluation environnementale « projet par projet » : à cette étape, il est difficile pour les promoteurs de traiter d'enjeux stratégiques. Le CCEBJ croit que l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) donnerait une vision plus intégrée du développement et permettrait de tenir compte en amont des enjeux environnementaux et sociaux.

Selon Jacques Dupont, les évaluations stratégiques menées concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent et l'exploitation du gaz de schiste alimentent la réflexion du MDDEFP à ce sujet. M. D'Astous estime qu'il faut encourager des démarches visant à obtenir davantage d'information pour mieux évaluer une nouvelle filière de développement. Il s'agit de trouver le modèle d'évaluation stratégique correspondant le mieux aux besoins.

Conservation des milieux nordiques

Un membre rappelle que le gouvernement précédent s'était engagé en 2011 à protéger 20 % du territoire du Plan Nord et à réserver 50 % de ce territoire à des fins autres qu'industrielles. Le CCEBJ avait alors souligné la nécessité d'accélérer la planification écologique des propositions d'aires protégées et de tenir compte des impacts cumulatifs de projets sur les milieux nordiques. Par ailleurs, le Comité a donné son appui à deux propositions d'aires protégées présentées par des Premières nations criées et qui couvriraient l'habitat essentiel de hardes de caribou forestier.

Clément D'Astous souligne que le ministre du MDDEFP est un promoteur d'aires protégées. D'ailleurs, le gouvernement du Québec devrait bientôt annoncer son adhésion aux objectifs internationaux de conservation, notamment 17 % des milieux terrestres. Le MDDEFP a examiné les propositions d'aires protégées des Cris et il a déposé une contre-proposition à cet effet.

Site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones)

Le CCEBJ souhaite la restauration du site contaminé de la Pointe Louis XIV, un ancien site radar de Défense Canada situé au nord de Chisasibi. Pour ce faire, les gouvernements doivent d'abord s'accorder sur la caractérisation du site. Son état actuel empêche l'exercice des droits de récolte faunique des Cris. En outre, le site fait partie de l'aire protégée Lac Burton-Rivière Roggan-Pointe Louis XIV créée par Québec en 2008.

Selon Jacques Dupont, tous s'accordent sur la nécessité de restaurer le site. Le MDDEFP attend un avis juridique concernant la responsabilité respective des gouvernements du Canada et du Québec. Un membre suggère d'établir d'abord les coûts de la caractérisation du site; cette étape pourrait faire l'objet d'une entente distincte entre les parties. M. D'Astous croit qu'il s'agirait d'un pas dans la bonne direction.

Évaluation de la filière uranium

Jacques Dupont annonce la conclusion d'un projet d'entente entre le Québec et les Cris concernant un éventuel mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'évaluation de la filière uranium au Québec. Le cas échéant, le BAPE et le CCEBJ devront déterminer ensemble les modalités des audiences publiques à tenir sur le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Après les audiences, le CCEBJ pourra collaborer à cette section du rapport du BAPE ou rédiger son propre rapport. Le MDDEFP n'a l'intention d'émettre aucune

autorisation pour des projets d'exploration d'uranium tant que le BAPE n'aura pas complété son mandat. Cet engagement ne lie pas les autres ministères du gouvernement du Québec. Le ministre du MDDEFP prendra une décision concernant le développement de la filière uranifère en tenant compte des recommandations du BAPE.

5. PRÉSENTATION DE BERNARD LAUZON DU SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT NORDIQUE CONCERNANT LES ORIENTATIONS DU PLAN « LE NORD POUR TOUS »

Le Secrétariat au développement nordique a pour mission de coordonner les initiatives de développement dans le cadre du « Nord pour tous ». Le Comité des parlementaires au développement nordique, présidé par la ministre des Ressources naturelles, guide le travail du Secrétariat en identifiant les besoins des communautés et en établissant des orientations stratégiques. Le Secrétariat comptera sur une équipe d'environ quinze personnes établies principalement à Québec, mais bientôt aussi en territoire nordique.

Le gouvernement du Québec maintient les deux tables de partenaires, l'une pour les nations autochtones (Cris, Inuits, Naskapis, Innus), l'autre pour l'ensemble des partenaires nordiques. Le gouvernement crée par ailleurs quatre groupes de travail sur des enjeux précis :

- 1- Infrastructure, ressources naturelles et environnement
2. Éducation, formation, emploi, main-d'œuvre, recherche et culture
3. Développement local et diversification économique
4. Développement santé et services sociaux

Ces groupes auront pour mandat de discuter des grands enjeux dans leur domaine et de faire état de leurs priorités à la Table des partenaires nordiques.

Le gouvernement du Québec met sur pied le Fonds de développement nordique prévoyant des investissements stratégiques de près de 900 millions (\$) sur cinq ans. Le Secrétariat au développement nordique conseille le gouvernement quant aux initiatives à prioriser. En 2013, le Fonds a financé la réfection de la Route de la Baie James à hauteur de 100 millions (\$). Un membre demande si le Fonds pourrait financer des initiatives à caractère environnemental, telle la caractérisation de l'ancien site de défense contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones). M. Lauzon indique qu'une telle proposition serait examinée attentivement de concert avec les représentants du MDDEFP. Il suggère que le CCEBJ présente d'abord la proposition aux représentants des Cris et du MDDEFP pour favoriser son avancement au sein du Groupe de travail « Infrastructure, ressources naturelles et environnement » ainsi qu'à la Table des partenaires.

Dans le cadre de son rôle de coordination des initiatives nordiques, le Secrétariat a travaillé avec les minières actives sur la Côte Nord pour examiner la possibilité de construire des infrastructures communes, ce qui permettrait de réduire les coûts et les impacts environnementaux. Il s'agirait par exemple d'un chemin de fer pouvant desservir plusieurs sites miniers. Les membres mentionnent que le CCEBJ a examiné la question des infrastructures de transport par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Cette dernière permettrait d'identifier en amont les enjeux associés non seulement à un chemin de fer, mais à l'ensemble du réseau ferroviaire planifié.

Rôle du CCEBJ

Comme le CCEBJ avait un statut d'observateur sur l'ancien Groupe de concertation sur le développement durable, M. Lauzon suggère que le Comité ait le même statut au sein du Groupe de travail « Infrastructure, ressources naturelles et environnement ». Des membres soulignent que le CCEBJ est l'interlocuteur privilégié des gouvernements en ce qui concerne les initiatives pouvant affecter le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ. Ils se demandent dans quelle mesure un statut

d'observateur à ce Groupe de travail permettrait au Comité de jouer son rôle. Les membres indiquent que le CCEBJ ne peut pas intervenir dans la priorisation de projets, car il a pour mandat de surveiller l'administration du processus d'évaluation et d'examen des impacts de projets; ceci pourrait le mettre en situation de conflit d'intérêt. En revanche, le CCEBJ doit être informé des développements concernant les politiques de développement nordique du gouvernement du Québec.

Selon Bernard Lauzon, les travaux du Groupe « Infrastructure, ressources naturelles et environnement » seraient une excellente source d'information, et ce, en amont de la prise de décision. Si le CCEBJ a besoin d'un lien pour obtenir de l'information additionnelle, il est prêt à collaborer à cet égard. M. Lauzon précise toutefois que les documents soumis pour discussion aux divers groupes de travail demeurent des documents de travail; il ne s'agit pas de la position du gouvernement du Québec.

Les membres du CCEBJ estiment qu'ils doivent avoir l'opportunité de discuter entre eux des enjeux touchant le développement nordique, une fois qu'ils auront obtenu l'information du Groupe de travail ou du Secrétariat au développement nordique. D'après M. Lauzon, il faudrait voir comment concilier cette approche avec l'échéancier serré des travaux prévus. Les membres examineront la proposition de M. Lauzon concernant le Groupe de travail « Infrastructure, ressources naturelles et environnement » et lui fourniront une réponse sous peu.

6. SUIVI DES DOSSIERS

a. Exploration minière par rapport au processus d'évaluation et d'examen

L'analyste a presque complété l'élaboration d'un projet de rapport de recommandations. Afin d'accélérer le processus de validation de recommandations préliminaires auprès des membres du Comité d'évaluation et des comités d'examen, les membres de chaque partie au CCEBJ feront le suivi auprès des membres de leur partie au sein de ces trois comités.

b. Mise en œuvre de la Loi sur les pêches amendée en 2012

Richard Nadeau et Gordon Walsh de Pêches et Océans Canada ont rencontré une délégation du CCEBJ le 6 décembre dernier. Celle-ci suggère que le CCEBJ recommande la formulation de lignes directrices spécifiques au territoire de la Baie James compte tenu des dispositions de la CBJNQ concernant la participation des Cris et leurs droits de pêche. Les membres sont invités à commenter un projet de lettre à cet effet.

Faute de temps, la présentation des autres points de suivi est reportée à la prochaine rencontre.

7. PROCHAINE RÉUNION

Le CCEBJ tiendra sa prochaine rencontre à Val-d'Or le 27 février 2014.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 12 mars 2014